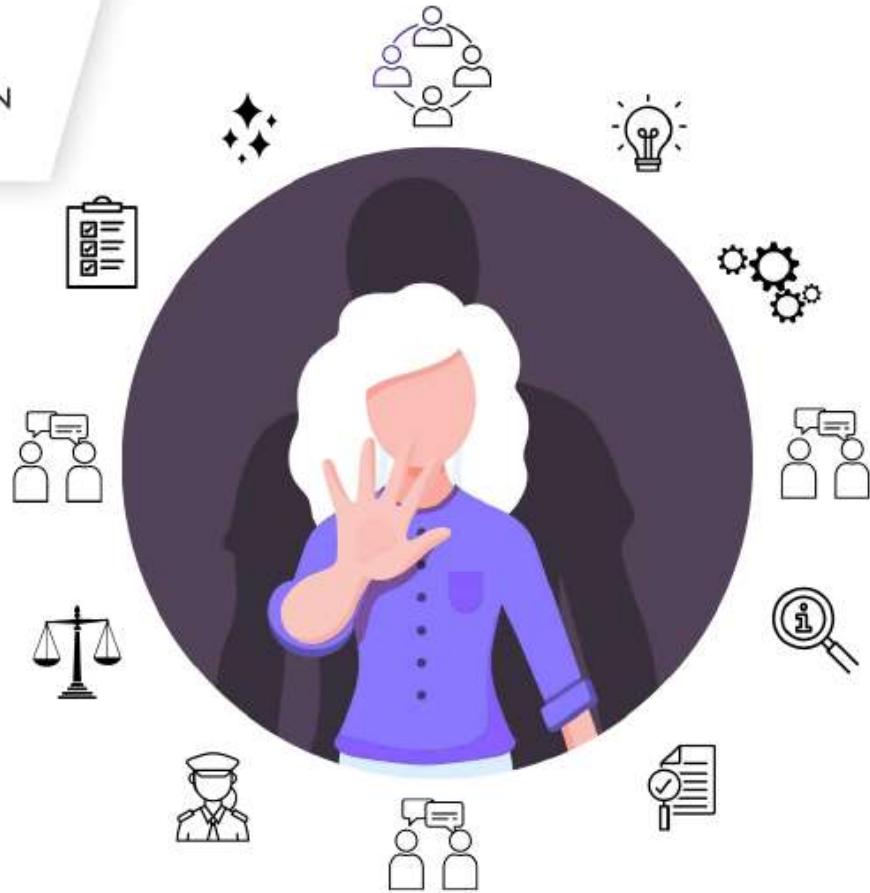




OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN
des solidarités



OBSERVATOIRE
MÉTROPOLITAIN
DES SOLIDARITÉS

MARS
2026

Violences faites aux femmes dans la métropole de Lyon

INDICATEURS DU SOCLE COMMUN
– RÉSULTATS 2024

Groupe de travail Observation des violences faites aux femmes

► Une démarche collective pour produire des données territoriales

Rappel du contexte

La Métropole de Lyon déploie une politique volontariste et structurée en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cet engagement s'inscrit dans une démarche globale visant à mieux comprendre les mécanismes de ces violences, afin de concevoir et mettre en œuvre des réponses adaptées, concrètes et efficaces sur le territoire.

Un dispositif copiloté État - Métropole de Lyon

Le groupe de travail Observation des violences faites aux femmes est copiloté par l'État et la Métropole de Lyon. Il a pour objectif de renforcer la connaissance de ce phénomène à l'échelle locale, en s'appuyant sur des données fiables et partagées.

Ce groupe de travail repose sur une gouvernance partenariale portée par la Délégation Solidarités, Habitat et Éducation de la Métropole de Lyon et la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture du Rhône. Il est animé par l'Agence d'urbanisme de Lyon.

L'élaboration des indicateurs, la collecte des données ainsi que leur analyse et leur publication sont assurées par l'Agence d'urbanisme de Lyon.

L'ensemble de ces travaux s'appuie sur l'expertise et les contributions de professionnels de terrain, tels que les institutionnels et les associations, garantissant une approche ancrée dans les réalités vécues.

Construction d'un socle commun d'indicateurs

Défini collectivement par le groupe de travail, en 2024, il a pour objectif :

- de **sécuriser et fiabiliser** les données récoltées ;
- de récolter **des données objectivables** et utiles ;
- de rendre **les besoins visibles**.

Un travail d'harmonisation a été mené afin de rapprocher des informations parfois hétérogènes (tranches d'âge, catégories de situations, terminologies).

Ce cadre commun permet de produire des données comparables.

Les outils mobilisés

Afin de garantir la qualité et l'homogénéité des données plusieurs outils ont été développés :

- un **outil de saisie en ligne** pour faciliter la remontée des données ;
- un **guide de saisie** précisant les définitions et les modalités de réponse ;
- une **charte** encadrant l'utilisation des données.

Le socle d'indicateurs a vocation à être actualisé chaque année afin de suivre les évolutions des problématiques.

Pour aller plus loin consultez la **Charte d'utilisation des données** (<https://www.urbalyon.org>)



Que recouvre la notion de violences faites aux femmes ?

Dans le cadre de cette démarche, les violences faites aux femmes sont entendues comme des **violences fondées sur le genre**, c'est-à-dire « tous actes de violences dirigés contre les femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »¹.

1 Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes – article 1.

L'observation se concentre sur les femmes victimes, sans exclure les enfants en qualité de co-victimes.

Le choix a été fait d'analyser en priorité le **contexte des violences** (conjugal, familial, professionnel, environnemental, etc.) plutôt que leur forme (physique, psychologique, économique, etc.), ces informations n'étant pas toujours disponibles de manière homogène.

Les situations prises en compte peuvent être actuelles ou passées dès lors qu'elles nécessitent un accompagnement.

Sont exclues du périmètre :

- les violences relevant de la protection de l'enfance ;
- les faits révélés sans lien avec les violences de genre (ex : accident de la route).

Limites et précautions d'interprétation

Les résultats présentés dans ce document constituent **une estimation minimale** du phénomène. Ils représentent uniquement les femmes victimes de violences recensées par les structures participantes.

Un périmètre non exhaustif

Certaines structures ne sont pas encore intégrées à la démarche.

Des données hétérogènes

Malgré les efforts d'harmonisation des indicateurs retenus, certaines structures ne sont pas en mesure de renseigner tous les indicateurs :

- certaines informations ne sont pas connues ou non saisies ;
- parfois, le périmètre d'intervention peut dépasser celui du territoire étudié, rendant difficile l'isolement des données locales.

Un risque de doublons

Une même femme peut avoir été reçue par plusieurs interlocuteurs au cours de l'année et ainsi être recensée par différentes structures. Cependant cela démontre qu'une femme a des besoins variés, l'amenant à solliciter plusieurs dispositifs distincts.

Une part invisible du phénomène

Les données disponibles montrent qu'une part limitée des femmes victimes de violences engage des démarches. En France, environ 20 à 25% des victimes déposent plainte, ce qui signifie que la grande majorité des situations reste en dehors du champ des institutions. Les femmes accompagnées par les associations ne représentent également qu'une fraction du phénomène, difficile à quantifier précisément à ce jour.

Les statistiques présentées dans les pages suivantes reflètent uniquement la part visible (par les structures intégrées à la démarche) des violences sur le territoire de la métropole de Lyon.

Un enjeu de suivi dans le temps

La consolidation de cette observation repose sur la **mobilisation durable des partenaires**. Le maintien d'un noyau stable de structures participantes est essentiel pour :

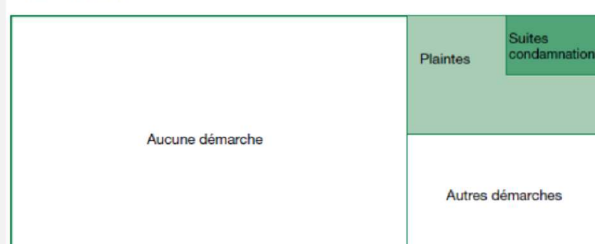
- garantir la comparabilité des données
- améliorer progressivement la connaissance de ce phénomène à l'échelle du territoire.

Ce travail partenarial met en lumière les difficultés liées à la remontée des données : bien que souvent disponibles, elles ne sont pas toujours capitalisées dans les systèmes d'information. Dans ce contexte, certaines structures ont engagé, ou envisagent d'engager, des évolutions de leurs outils afin de mieux répondre aux indicateurs.

Selon l'enquête Virage (Ined 2015), au niveau national, une large majorité des femmes victimes de violences ne réalise aucune démarche, traduisant la persistance du non-recours et de la non-déclaration des violences.

Parmi celles qui s'engagent dans un parcours, seules une partie déposent plainte, et une fraction encore plus réduite aboutit à des condamnations. Les autres démarches (sociales, juridiques, sanitaires) complètent ces parcours.

Démarches engagées par les femmes ayant subi des violences conjugales graves au cours de la vie



Source : enquête Virage, Ined, 2015

Champ : femmes entre 20 et 69 ans vivant en France métropolitaine, ayant eu au moins une relation de couple de 4 mois ou plus au cours de leur vie.

Les résultats 2024



Estimation du nombre de femmes victimes de violences ayant sollicité une des structures du panel

Environ **18 200** femmes victimes de violences ont été accueillies ou ont sollicité les différents acteurs du panel associatif ou institutionnel en 2024, dans la métropole de Lyon.

Parmi elles, **5 350** victimes de violences ont été reçues par les services de Police et de Gendarmerie cette même année.

Les sources mobilisées

Pour la consolidation du nombre de femmes victimes de violences, trois types de sources ont été mobilisées :

- les données renseignées via l'outil de collecte par les membres du groupe de travail « Observation des violences faites aux femmes » ;
- les données complémentaires issues du SNU (système informatique national d'enregistrement des demandes de logement locatif social) et celle issues du 3919 ;
- les données des forces de l'ordre (services de Police et de Gendarmerie) communiquées lors du CLAV de février 2025. Les données Police couvrent le territoire du Rhône.

Cadre des violences

Trois quarts des femmes recensées sont concernées par une violence au sein du couple par le partenaire ou ex-partenaire.

Une même situation peut cumuler plusieurs types de violences.

On constate que certains types de violences sont sous-évaluées. Par exemple, les cyberviolences sexistes ou sexuelles et les mutilations sexuelles qui restent plus complexe à identifier. En effet, elles sont plus masquées, moins visibles.

Type de mobilisation des structures

Dans 7% des cas, la structure a été mobilisée pour une situation de mise à l'abri²; dans 7% des cas, pour un suivi dans le cadre d'un dispositif³.

Auteurs des violences

Dans la quasi-majorité des cas, l'auteur des violences est une personne proche ou de l'entourage de la femme. Dans 61% des cas recensés, l'auteur des violences est le partenaire de vie intime et dans 20%, l'ex-partenaire de vie intime.

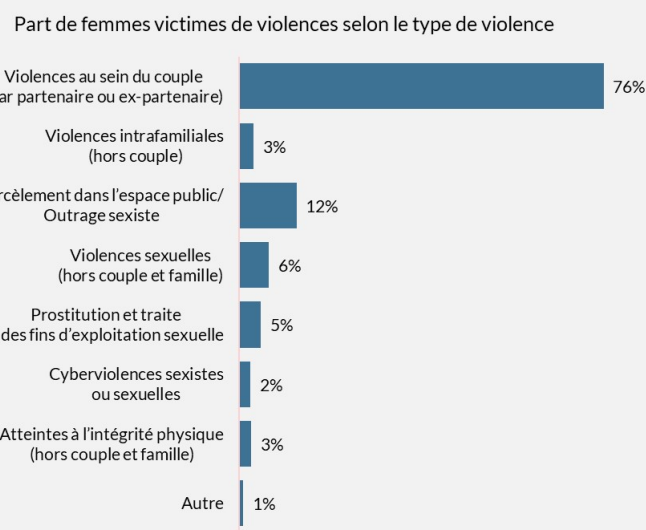
Certaines femmes peuvent dénoncer plusieurs auteurs de violences (partenaire de vie intime et autre membre de la famille, par exemple). Ces femmes vivent dans un climat de violence permanent et banalisé, dans lequel la violence est acceptée et exercée au sein d'un système familial et/ou environnemental collectif.

Les indicateurs sur le profil des femmes victimes de violences présentées à partir de cette page reposent sur les données fournies par les membres du groupe de travail. Pour les autres sources de données, nous ne disposons pas d'informations supplémentaires sur le profils des femmes concernées.

Pour chaque indicateur un taux de réponse est calculé à partir du nombre de structures ayant renseigné l'indicateur.

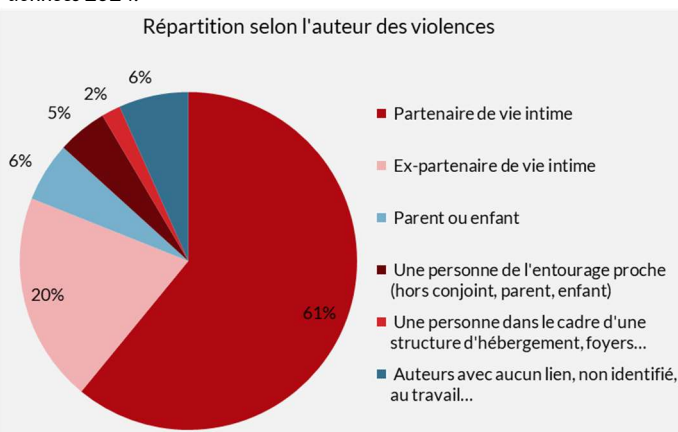
² Mise à l'abri : dispositif d'hébergement d'urgence géré par le 115

³ Suivi dans le cadre d'un dispositif : Bracelet anti-rapprochement, téléphone grave danger, dispositif de mise en sécurité, soit



Taux de réponse : 83%

Source : Groupe de travail observation violences faites aux femmes, données 2024.



Taux de réponse : 50%

Source : Groupe de travail observation violences faites aux femmes, données 2024.

Liste des membres du groupe de travail ayant contribué à la consolidation de ces chiffres (12 contributions en 2025) : Le MAS-Aide aux victimes et accès au droit, CIDFF, VIFFIL-SOS Femmes, Métropole de Lyon (plusieurs services, yc CSES), Maisons de la veille sociale, AMICALE DU NID, AMELY, Maison des femmes, FNDSA, CCAS - Saint-Priest, ATR.

l'ensemble des mesures visant à réduire le risque de nouvelles violences.

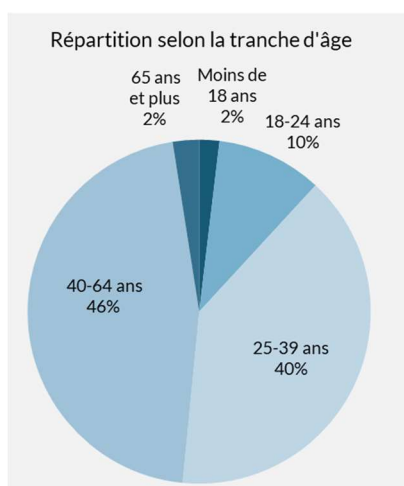
Profil des victimes

La répartition par âge des femmes victimes de violences montre une prédominance de la tranche de 25 à 64 ans (86%), dont 46% de femmes de 40 à 64 ans et 40% de 25 à 39 ans. Les plus jeunes (moins de 18 ans) et les plus âgées (65 ans et plus) restent minoritaires (2% chacune) dans les statistiques récoltées. Ce qui peut suggérer des situations moins captées par les structures, un moindre recours aux structures (phénomène de non-déclaration, isolement des victimes...), ou des tranches d'âge moins informées sur leurs droits.

Concernant la situation familiale, au moment de la mobilisation de la structure répondant, les femmes sont majoritairement soit en couple avec enfants (47%), soit seules (46%), tandis que les femmes en couple sans enfant sont moins représentées dans ce panel (7%).

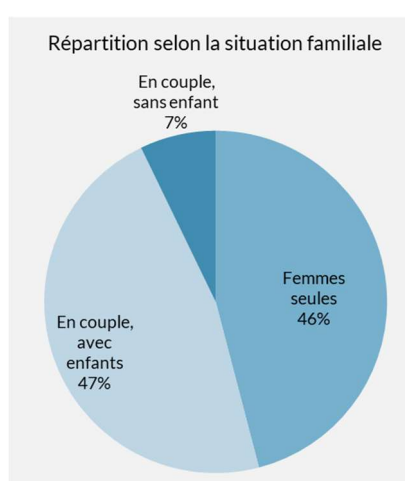
En cohérence avec les situations familiales connues, la répartition selon le nombre d'enfants montre une prévalence de femmes avec au moins un enfant (65%), dont près d'un tiers avec trois enfants ou plus.

Dans l'ensemble, ces données traduisent une prédominance de femmes adultes, souvent mères, et inscrites dans des contextes familiaux qui peuvent constituer à la fois un facteur de vulnérabilité et un élément central dans la mobilisation des structures. La présence importante d'enfants, les questions autour de la parentalité, des enfants co-victimes représentent aussi des enjeux importants dans les parcours des femmes accompagnées.

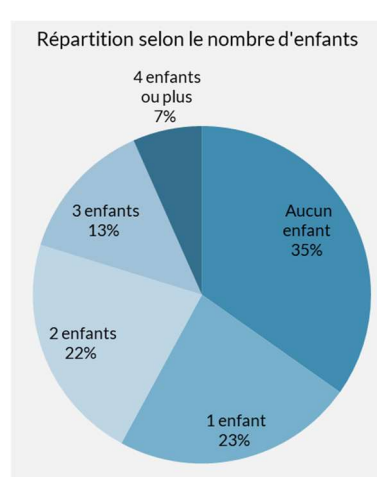


Taux de réponse : 83%

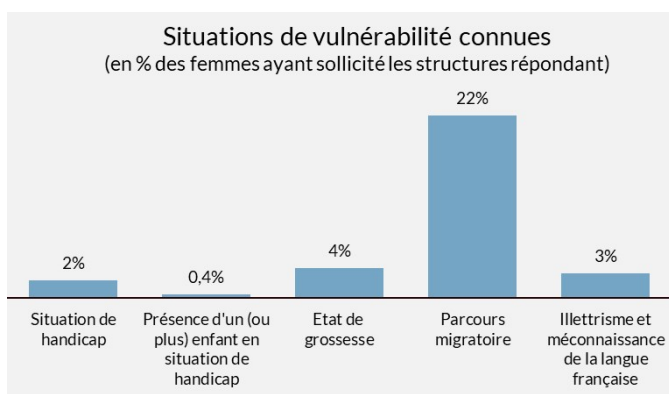
Source : Groupe de travail observation violences faites aux femmes, données 2024.



Taux de réponse : 67%



Taux de réponse : 58%



Taux de réponse : 50%

Source : Groupe de travail observation violences faites aux femmes, données 2024.

Les femmes victimes de violences peuvent cumuler d'autres **facteurs de vulnérabilité** face aux violences. A ce titre, le parcours migratoire apparaît un facteur très représenté (22 % des femmes) et soulève des enjeux spécifiques liés à l'accès aux droits, à l'isolement et aux barrières linguistiques.

Ces situations peuvent complexifier les parcours d'accompagnement car elles nécessitent des réponses adaptées et coordonnées de la part des acteurs du territoire.

Orientations et démarches engagées

Après la sollicitation d'une structure, les femmes peuvent :

- être orientées vers un dispositif adapté ;
- engager différentes démarches.

Les orientations ou démarches concernent principalement le **champs judiciaire** (45% des cas), ce qui souligne le rôle central des procédures (dépôt de plainte, ordonnances de protection, etc.) dans les parcours des femmes accompagnées.

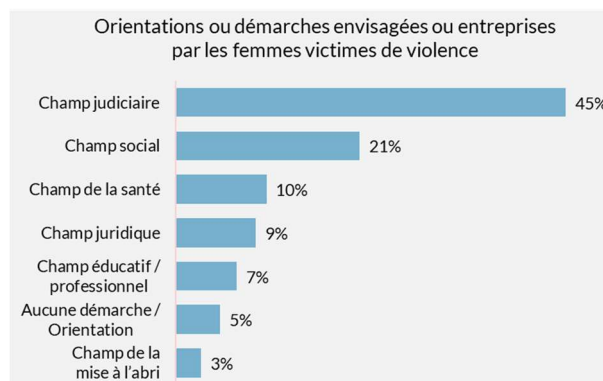
Le **champ social** (21%) constitue le deuxième levier mobilisé et renvoie à l'accompagnement global des situations (ressources, suivi social), indispensable pour stabiliser les conditions de vie des femmes confrontées à des violences.

Viennent ensuite les orientations vers le **champ de la santé** (10%) qui peuvent se traduire par la prise en compte des conséquences physiques et psychologiques des violences ou bien des problématiques de santé préexistantes aux faits de violences (situations de handicap, maladies psychiques, dépendances, etc.).

Puis, le levier de l'orientation vers le **champ juridique** arrive à quasi-égalité (9%) et renvoie à l'accès aux droits, à l'information juridique et à l'accompagnement dans les démarches (accès aux droits, séparation/divorce, titre de séjour, etc.) dans les parcours des femmes.

In fine, le recours à la **mise à l'abri** (3%) reste plus limité dans les données, et met en lumière les situations les plus complexe et précaire.

Dans 5% des cas, **aucune orientation** n'a été engagée, ce qui rappelle que certaines femmes peuvent être confrontées à des freins (peurs, contraintes matérielles, emprise, dépendance, etc.).



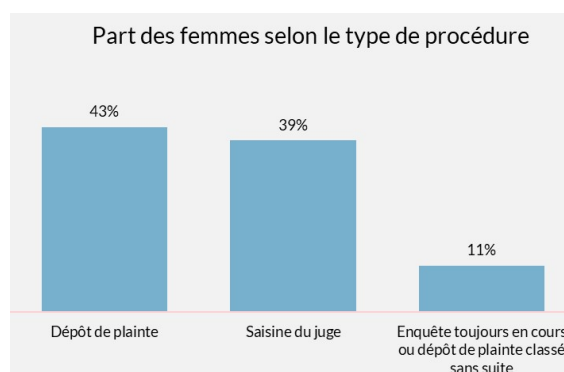
Taux de réponse : 58% :

Mode de lecture : Parmi l'ensemble des orientations ou démarches envisagées ou entreprises par les femmes victimes de violences accueillies par les structures répondantes, 45 % relèvent du champ judiciaire.

Source : Groupe de travail observation violences faites aux femmes, données 2024.

Les structures répondantes estiment que **40 % des femmes qu'elles accueillent se trouvent encore en situation de danger réel ou potentiel**, même après une première sollicitation de leur structure. Cette situation s'explique notamment par un retour sur le lieu des violences, le maintien d'un contact avec l'auteur ou la possibilité pour celui-ci d'entrer en contact avec la victime, y compris contre son gré (taux de réponse : 42 %).

Parmi les femmes ayant engagé une démarche dans le champ judiciaire, 43 % ont déposé plainte et 39 % ont saisi le juge, illustrant un recours significatif aux dispositifs judiciaires pour faire valoir leurs droits et se protéger.



Taux de réponse : 58% :

Source : Groupe de travail observation violences faites aux femmes, données 2024

Ce document présente les premiers résultats des indicateurs du socle commun, élaborés par le Groupe de travail Observation des violences faites aux femmes. Ces indicateurs visent à estimer le nombre de femmes victimes de violences et à mieux caractériser leur profil à l'échelle métropolitaine. Les résultats reposent sur les données d'activité 2024 transmises par les structures participantes, à partir de situations repérées dans le cadre de leurs missions. Ils constituent ainsi une estimation minimale du phénomène sur le territoire.

Le groupe de travail Observation des violences faites aux femmes est copiloté par Angeline SUPERVILLE, directrice de la DDSMS, Métropole de Lyon et Sonia GERMAIN, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, Préfecture du Rhône.



Nous remercions vivement les structures qui ont participé au recueil de données ainsi que les autres membres du groupe de travail qui nous ont appuyé depuis le début du projet : AMELY, AMICALE DU NID, ANEPA Tremplin, ARS , ARTAG, Le MAS, ATR, CCAS, CIDFF RAA, FNDSA, Ined, Maison de la veille sociale, Maison des femmes, Métropole de Lyon (plusieurs directions, territoires et services), MRIE, Parquet, Préfecture du Rhône, UDAF, VIFFIL-SOS Femmes, Ville de Villeurbanne.

Directeur de la publication : **Natalia Barbarino**

Référente : **Lavinia Vitale** - l.vitale@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme